



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

investissements

Question écrite n° 51079

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'utilisation et le champ d'application du fonds stratégique, récemment créé. Afin de rassurer les entrepreneurs touchés par la crise économique, il lui demande de bien vouloir lui préciser si ce fonds peut être également utilisé pour des entreprises de taille moyenne, voire des petites structures, et non uniquement sur les plus grandes entreprises comme Valeo.

Texte de la réponse

Le fonds stratégique d'investissement (FSI), société dont la Caisse des dépôts et consignations est actionnaire à hauteur de 51 % et l'État 49 %, a vocation à être un investisseur minoritaire de long terme, qui investit en fonds propres dans des projets rentables. Il a pour objectif d'accompagner : le développement des petites et moyennes entreprises de croissance via le programme France Investissement ; des entreprises de taille moyenne qui disposent d'un potentiel de création de valeur, pour lesquelles il joue un rôle de catalyseur de développement et d'innovation ; des entreprises de taille moyenne présentes sur des secteurs en phase de mutation et susceptibles d'émerger comme acteurs de référence ; des grandes et moyennes entreprises qui jouent un rôle important dans leur secteur au regard de la compétitivité de l'économie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51079

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5244

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6545